



PRÉVOYANCE

**Taux de
cotisation -
Personnel
non cadre**

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE COMMERCES DE GROS (3044)

Garanties optionnelles – En vigueur au 1^{er} janvier 2014

GARANTIES	TAUX CONTRACTUEL	
	OPTION 1	OPTION 2
Décès toutes causes ou invalidité absolue et définitive	0,09 % TA TB*	0,09 % TA TB*
Rente éducation	0,07 % TA TB*	0,09 % TA TB*
Incapacité temporaire de travail (vie privée ou vie professionnelle)	0,07 % TA TB*	0,26 % TA TB*
Invalidité - Incapacité Permanente Professionnelle	0,08 % TA TB*	0,30 % TA TB*
Reprise des sinistres en cours	0,01 % TA TB*	0,03 % TA TB*
Total prévoyance	0,32 % TA TB*	0,77 % TA TB*

*Tranche A :
Tranche de la rémunération au plus égale au salaire annuel plafond de la Sécurité sociale.

Tranche B :
Tranche de rémunération comprise entre 1 et 4 fois ce plafond.